



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 30 septembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en ligne sur le site Internet de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr) d'une carte environnementale agricole

La protection de l'environnement est au cœur des préoccupations de l'État. La qualité des eaux, la protection de la biodiversité, la lutte contre les risques d'inondation, d'érosion et de la vulnérabilité des sols constituent des objectifs prioritaires. Afin qu'ils soient partagés et respectés de tous, l'État formalise des programmes d'actions. Il s'agit d'identifier les zones où s'expriment les enjeux environnementaux et d'y associer un plan d'actions.

Pierre-Henry Maccioni, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime a mobilisé la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM) pour élaborer un outil permettant de signaler aux agriculteurs, soucieux d'une agriculture économiquement rentable mais aussi respectueux de leur milieu, les enjeux environnementaux susceptibles de s'appliquer sur leur territoire afin de les intégrer dans leurs pratiques culturelles.

Les principaux enjeux environnementaux en interaction avec l'activité agricole ont été identifiés :

- la protection du milieu aquatique (cours d'eau, zones humides) ;
- la protection des zones sensibles aux ruissellements et à l'érosion (les périmètres de protection contre les risques d'inondation - PPRI - et le programme d'action sur la Lézarde) ;
- la protection du milieu naturel et de la biodiversité (Natura 2000, réserve naturelle de l'estuaire de la Seine) ;
- la protection des captages (les périmètres de protection des captages, la protection des bassins d'alimentation des captages Grenelle et la directive nitrates).

Ces différentes cartographies environnementales ont été croisées avec les parcelles agricoles.

Une cartographie précisant les contraintes environnementales s'appliquant sur un territoire donné est aujourd'hui disponible sur le site Internet de la préfecture (<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret/Agro-environnement/Cartographie-environnementale-agricole>).

Afin d'assurer une meilleure information de l'utilisateur, l'outil dispose également d'une fonctionnalité de téléchargement des arrêtés préfectoraux s'appliquant sur chaque îlot.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr